



TRACT INFO : NEGO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Une nouvelle séance de négociation s'est tenue entre la Direction et les Organisations Syndicales. La Direction du Pôle Opérations était présente et nous a expliqué que cette réforme du temps de travail avait pour objectif de répondre à une réelle demande d'internalisation d'activités par la BU Towerco et Audiovisuelle. Cette internalisation doit permettre, selon la Direction, de palier à la baisse progressive de l'activité opérationnelle en Audiovisuel des prochaines années.

Temps de travail : propositions de la CFDT

- Temps de trajet des techniciens :
 - **Pas de notion de temps de trajet pour le retour au domicile**
 - **Valorisation de ce temps de trajet** à hauteur de la moyenne du taux horaire actuel des techniciens **soit 17,40 € de l'heure.**
 - Possibilité de prendre ce **temps de trajet sous forme de récupération à hauteur de 100%**
 - Pas d'application de cette notion de temps de trajet pendant la semaine d'astreinte, c'est une semaine spécifique pour maintenir le réseau TDF et celui de nos clients.
 - **Plafond de 10H00** de temps de trajet maximum par mois.
 - Délai de prévenance pour un départ avant 8H00 afin que le salarié puisse organiser sa vie familiale en cas de besoin.
- **Suppression de l'outil Masternaut** qui, pour la CFDT, n'a plus sa place dans la gestion de l'activité du technicien. Cela ne sert qu'à alimenter des indicateurs quotidiens, hebdomadaires et mensuels.
Pour qui, pour quoi ? La CFDT se le demande.
- **Modulation de la pause de repas de midi** dans l'outil actuel avec une réflexion à discuter d'un minimum de pause. Resterait en place une pause max de 1H15.
- Mise en place **d'un indicateur de suivi de l'utilisation de ce temps de trajet.**
- **L'inscription dans l'accord d'une garantie d'un maintien de l'emploi des techniciens** à la hauteur des effectifs actuels. Pour la CFDT c'est une nécessité si nous voulons demain réussir le virage entamé par l'entreprise.

Pour la CFDT, la proposition de la non-application d'un temps de trajet le soir garantirait le niveau de TTE actuel des techniciens comme actuellement et cela a toujours été une de nos priorités.

La Direction a bien expliqué que cette notion de temps de trajet est principalement faite pour répondre à la volonté d'internaliser de nouvelles activités. Il sera donc important d'échanger sur les activités qui entreraient ou non dans ce contexte.

La situation de l'organisation des activités n'est pas optimale. Nous avons demandé que la Direction du Pôle Opérations présente rapidement des axes d'améliorations pour la planification, la logistique et les outils SI Opérationnels aux Instances de Représentation du Personnel et aux salariés.

Organisation du temps de travail des cadres : forfait annuel à 210 jours avec à minima 12 jours de RTT

La Direction a pris en compte que soit étendu l'intégration de la prime 5,5% dans le salaire à tous les salariés.

Télétravail :

La Direction a ajouté la possibilité d'avoir 150 € supplémentaires de frais d'installation si un salarié passe de 1 ou 2 jours à 3 jours de télétravail. Elle a affiché clairement que notre demande d'indemnité unique pour les frais d'installation avait un cout non négligeable. **Nous proposons que pour 2 jours de télétravail on puisse aussi bénéficier des 350 € d'aide d'installation.**

La prochaine réunion est prévue le 31 Mars

CFDT